

--
Master 2
Mention Management du Sport

Parcours : Management des Organisations Sportives (MOS)

1^{er} semestre

UE – DROIT DU TRAVAIL

Durée : 2 h 00

A COMPOSER SUR 2 COPIES SEPARÉES : 1 COPIE PAR QUESTION
Nom de l'enseignant à noter sur chaque copie

Sujet d'Hanif Oubrou :

Comment se forme et s'exécute le contrat de travail ?

Sujet de Charlotte Mumba :

1. Sujet droit du travail

- La phase de recrutement doit satisfaire à certaines exigences.
Lesquelles ? Veuillez les expliquer brièvement.
- Veuillez traiter le cas pratique suivant :

Deux Rugbymen français ont été accusés de viol par une jeune femme lors d'une compétition sportive organisée en Argentine. Avant qu'une décision définitive de justice ne soit rendue, ils ont reçu sans aucune forme de procédure un SMS du club leur indiquant la rupture anticipée de leurs contrats de travail.

Dans quelle mesure peuvent-ils contester cette décision ?

2. Sujet droit commercial

- Veuillez expliquer l'extrait de cette décision de justice (C. Cass. 17 mars 2004, n° 02-12.771 Société ANDROS / MOTOR PRESSE FRANCE et CDO CHAMONIX DEFI ORGANISATION) :

“ L’organisateur d’une manifestation sportive est propriétaire des droits d’exploitation de l’image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion ”.

- Veuillez traiter le cas pratique suivant :

Gael Kakuta est un agent sportif congolais qui s'est fait connaître le milieu sportif local grâce aux importants contrats de jeunes talents qu'il négocie à travers le monde. Il a été récemment contacté par un jeune sportif de 16ans résidant en France et son club de formation pour négocier son transfert dans un autre club français. La profession d'agent sportif étant strictement réglementée en France, il se demande dans quelle mesure il pourra effectuer cette opération et surtout, combien pourra-t-il tirer comme profit à l'issue de celle-ci.

**Master 2
Mention Management du Sport**

**Parcours : Management des Organisations Sportives (MOS)
Et Gouvernance du Sport et Développement Territorial (GSDT)**

1^{er} semestre

UE – ECONOMIE DU SPORT

Durée : 3 h 00

Sujet de Christophe Bonnet :

Vous traiterez **au choix l'un des deux sujets** ci-dessous. Chaque thématique doit être problématisée et argumentée. Pour cela, vous pouvez vous appuyer sur vos connaissances théoriques, les études de cas abordées en cours et/ou votre propre analyse de l'actualité.

Sujet n°1 :

À travers les exemples présentés dans la revue de presse, analysez les enjeux socio-économiques liés au financement, à l'implantation et à l'exploitation des grandes enceintes sportives.

Sujet n°2 :

À travers les exemples présentés dans la revue de presse, analysez les enjeux et les limites liés aux enceintes sportives dans le modèle économique des clubs sportifs professionnels.

GL Events choisit par l'État pour la concession du Stade de France

Nicolas Guillermin

Le spécialiste de l'événementiel sportif a été désigné pour entrer en négociations exclusives afin d'exploiter l'enceinte dyonisienne pour les trente prochaines années. Un choix qui constitue un revers important pour le consortium historique Vinci/Bouygues, qui détenait la concession depuis 1995.

L'hypothèse de la vente était tombée à l'eau faute de candidat sérieux, le PSG, un temps intéressé, ayant finalement décliné. Restait à attribuer la concession. Après plusieurs mois d'études des dossiers des deux finalistes, l'État a annoncé, mardi 10 décembre, être entré en négociations exclusives avec le groupe d'événementiel GL Events, en vue d'exploiter le Stade de France à partir d'août 2025 et pour les trente prochaines années.

Un succès important pour la société d'événementiel sportif, qui a notamment oeuvré lors de la Coupe du monde de football 2022 au Qatar, du Mondial de rugby en France en 2023 et des JOP de Paris, un événement qui a permis à la société de dégager un bénéfice de 360 millions d'euros. Un revers de taille pour Vinci/Bouygues, consortium historique qui détenait la concession depuis 1995.

Seuls Vinci/Bouygues et GL Events avaient remis des dossiers de candidature, le 4 octobre. Le ministère des Sports a confirmé mardi que la procédure de cession n'avait « pas été concluante » et a annoncé que l'État, propriétaire du stade, était donc entré en « négociations exclusives » avec le candidat « arrivé en tête » pour se voir attribuer l'exploitation de l'enceinte.

Des négociations jusqu'à fin janvier

La société d'événementiel sportif a eu le triomphe modeste. « GL Events confirme entrer en négociations exclusives pour la concession du stade de France », a indiqué l'entreprise, basée à Lyon, dans un communiqué. Une étape « déterminante » qui devrait durer jusqu'à la fin janvier. Cette « nouvelle étape démontre la qualité du travail accompli par les équipes », a ajouté son PDG Olivier Ginon, réputé proche d'Emmanuel Macron, sans donner de détails sur son offre.

Contacté par l'AFP, Vinci/Bouygues n'a pas souhaité faire de commentaires. Les promesses de travaux du consortium à hauteur de 400 millions d'euros pour rénover l'équipement, selon une source proche du dossier, n'ont manifestement pas suffi à convaincre Fin Infra, la cellule du ministère des Finances chargée du dossier.

Le terme « négociations exclusives » ne signifie pas pour autant que l'exploitation est définitivement signée. Ce n'est qu'au terme de ces ultimes discussions que l'attribution sera officielle, le nouveau contrat de concession devant être paraphé en avril 2025. Au cours de ces négociations, l'État va finaliser la mise en place du meilleur modèle économique possible dans lequel les fédérations françaises de football et de rugby sont parties prenantes.

Le cahier des charges impose en effet que le stade puisse recevoir les équipes de France de football et de rugby, qui y jouent environ neuf matchs par an, ainsi que « les grands événements sportifs internationaux ». « La fédération de rugby ne veut pas entendre parler de Vinci/Bouygues et veut que ça soit GL Events », avait assuré cette même source proche du dossier. Dans un communiqué, la FFR souligne pour sa part que le choix de GL Events relève de la « seule décision » de l'État.

« À ce jour, aucun accord n'a été trouvé concernant sa future présence au Stade de France, aucune des propositions n'ayant apporté satisfaction », ajoute-t-elle en disant vouloir poursuivre les discussions sur les « différentes opportunités (...) à Paris ou en province (...) pour accueillir les matchs du XV de France masculin ».

L'insatisfaction des fédérations de football et de rugby

Aucune information n'a jusqu'ici filtré sur ce que propose GL Events pour la FFF et la FFR. Insatisfaites depuis longtemps de leur accord avec le Stade de France, Les deux instances avaient fait parvenir leurs souhaits aux candidats. La FFF veut, entre autres, « supprimer la piste d'athlétisme » et surtout obtenir « une marge nette de 50 % des recettes brutes » ce qui nécessite « un développement du chiffre d'affaires, en particulier sur les hospitalités » (places VIP), selon un document.

GL Events, qui s'est fait accompagner pour la conception de l'offre par Paris Entertainment Company (l'ex-société anonyme d'exploitation SAE POPB, détenue majoritairement par la ville de Paris), prévoit moins d'investissements que ceux envisagés par Vinci/Bouygues, toujours selon la source proche du dossier. « Dans le projet de GL Events, il y a une volonté de dynamiser l'enceinte en mettant de nombreux commerces », précise pour sa part, une autre source ayant connaissance des négociations.

Selon la Cour des comptes, l'enceinte basée à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) a coûté 778 millions d'euros aux deniers publics depuis 1995.

Cet article est paru dans L'Humanité (site web) (<https://www.humanite.fr/sports/stade-de-france/gl-events-choisit-par-letat-pour-la-concession-du-stade-de-france>)

Bouygues

Bouygues ...



Bouygues SA

Bouygues SA ...



© 2024 L'Humanité. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur

et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le **11 décembre 2024** à **Université-de-Bordeaux** à
des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20241211·HUW·022

[Accueil](#) [Nouvelle-Aquitaine](#) [Gironde](#) [Bordeaux](#)

"Un fiasco économique" : le Matmut Atlantique va devoir changer de nom, l'exploitant et les collectivités dans le flou



Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

[Ignorer](#)[s'inscrire](#)

La Matmut a décidé de ne pas renouveler son contrat. L'assureur ne veut plus apparaître sur le fronton de l'enceinte sportive. C'est une perte financière conséquente qui fait craindre le pire pour les finances du stade.

La rétrogradation des Girondins de Bordeaux en Nationale 2 n'en finit pas de faire des victimes collatérales. Après le licenciement de la grande majorité des salariés du club à cause du redressement judiciaire, la mutuelle d'assurance, qui donnait son nom au stade de 42 000 places dans lequel jouaient les Marine et Blanc depuis 2015, a décidé de ne pas renouveler son contrat de *naming*.

1,9 million d'euros par an en moins

La compagnie d'assurances a fait savoir qu'elle n'irait pas au-delà de juillet 2025. "La situation du stade, et notamment l'absence d'une visibilité conséquente récurrente, n'a pas permis de bâtir un projet de nouvel accord satisfaisant pour les parties" a expliqué l'entreprise à l'AFP.

C'est bien la preuve que cette affaire, dès le départ, est un fiasco économique.

Pierre Hurmic
Maire de Bordeaux

C'est un coup dur pour SBA, la société qui gère le stade. Elle va perdre le montant de cette manne financière qui s'élève à 1,9 million d'euros par an. C'est aussi une mauvaise nouvelle pour son propriétaire, la Métropole de Bordeaux qui hérite déjà des loyers impayés.

Pierre Hurmic, le maire de Bordeaux, et premier vice-président de la Métropole, qui a toujours dénoncé la construction de cette enceinte, est fataliste. Si la fin de ce partenariat est un manque à gagner, il n'est pour autant pas une surprise. "C'est une pierre de plus qui montre que le modèle

économique n'est pas viable. Entre la ville et la métropole, nous perdons tous les ans 11,3 millions d'euros".

La Métropole ne vendra pas à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions

Christine Bost
Présidente de Bordeaux Métropole

En septembre 2024, le loyer versé par les Girondins de Bordeaux, était déjà passé de 4,7 millions d'euros annuels à quelques dizaines de milliers d'euros de frais techniques par match.

Si on intègre les 4,7 millions d'euros du loyer des Girondins, qui est payé actuellement par la métropole, SBA perd effectivement de l'argent. Mais la Métropole et la ville de Bordeaux en perdent aussi énormément. C'est bien la preuve que cette affaire, dès le départ, est un fiasco économique. Je m'honore d'être l'un des rares élus à s'être battu contre ce trop grand stade" ajoute Pierre Hurmic.

"Nous y étions un peu préparés"

Christine Bost, la présidente de la métropole, est plus mesurée. *"Nous y étions un peu préparés. La situation sportive des Girondins Bordeaux n'a pas facilité le fait que Matmut reste le partenaire du stade. On va sûrement avoir besoin de remettre à plat l'ensemble du modèle, de ce partenariat public privé (PPP) qui a été conclu il y a quelques années de façon peut-être un peu rapide".*

Reste que le stade est devenu un gouffre financier. Pierre Hurmic estime que la situation exige de le vendre. De son côté, Christine Bost n'exclut pas cette hypothèse, mais *"pas à n'importe quel prix ni dans n'importe quelles conditions"*.

Selon un spécialiste, un partenaire local peut se lancer

Pour Guillaume Gouze, consultant au pôle étude économique du CDES de Limoges, le tableau n'est pas si noir. "Tout est possible dans le football et l'économie des stades : un partenaire peut venir et accoler son nom au stade. Mais à quel montant ? Et quel partenaire ?" s'interroge-t-il.

Pour qu'un naming soit concluant, "plusieurs facteurs clés de réussite" existent selon lui. Il cite par exemple "*la communauté locale, les valeurs et le début d'une aventure*". Pour lui, "*ces cases sont cochées*" pour le club des Girondins.

"*On peut imaginer un partenaire local qui se dit : on est au début d'une histoire chez les Girondins, avec un outil bien implanté*" poursuit-il, rappelant que "*la rentabilité se fera sur le long terme*".

Un gouffre financier

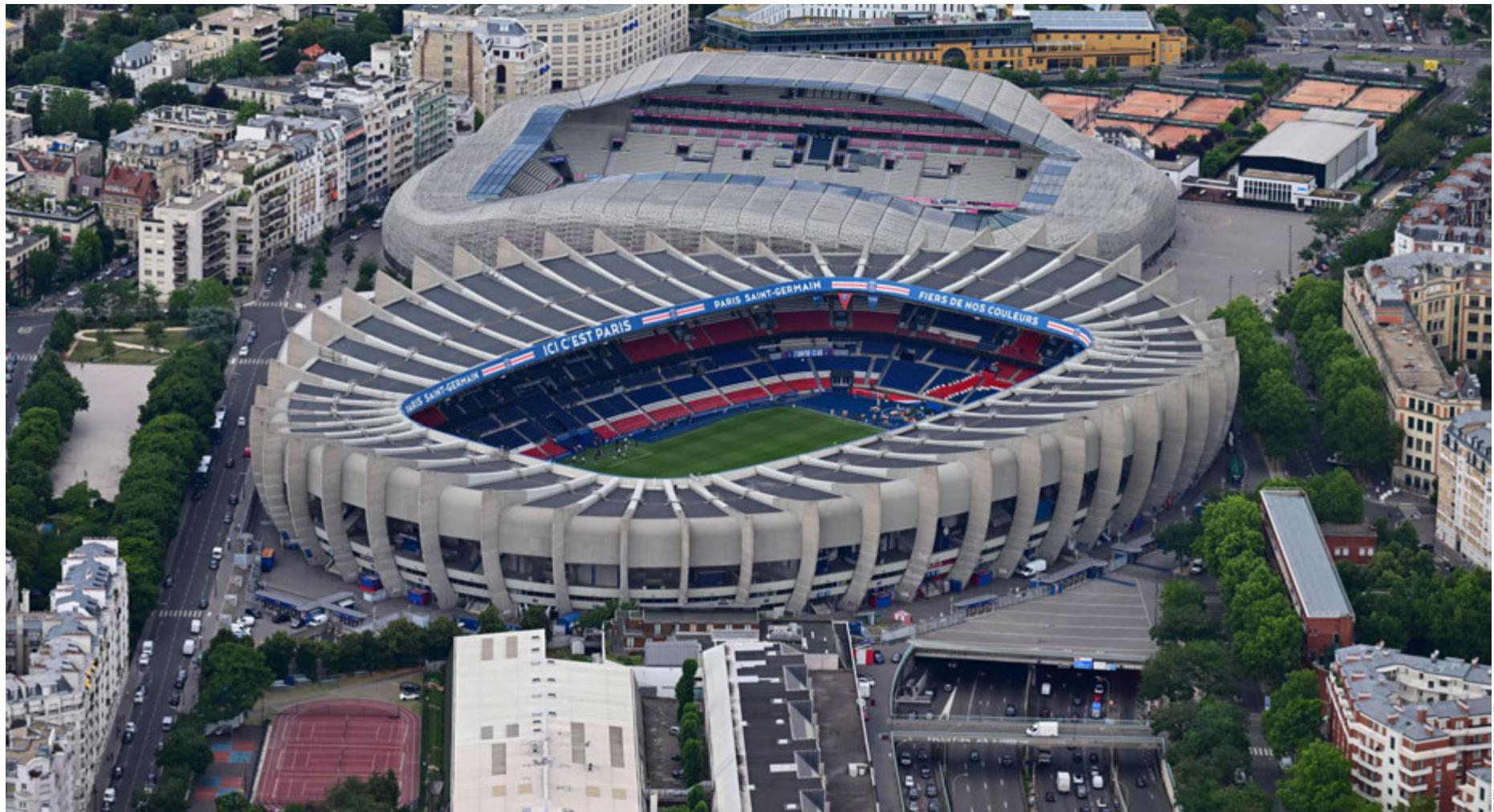
La présidente de la Métropole de Bordeaux se fixe désormais deux objectifs : préserver la santé financière de la collectivité territoriale et faire que cet équipement soit le plus exploité, le plus utilisé possible. "*C'est un équipement emblématique pour notre territoire. Il faut pouvoir lui donner une vie intense*".

En 10 ans d'exploitation, le stade n'a jamais été bénéficiaire, à l'exception de 2023 grâce à la Coupe du monde de rugby et cinq grands concerts à guichets fermés.

Cette année 2024, les Jeux Olympiques et les demi-finales de Top 14 n'ont pas permis de combler le vide laissé par la descente des Girondins en 4^e division. Sans remontée rapide en Ligue 1, il paraît difficile d'envisager un nouveau sponsor pour un stade qui affiche un déficit de 20 millions et demi d'euros.

L'avenir ne s'écrit plus au Parc

PSG | Les différentes études menées par le club ont convaincu ses dirigeants de construire un nouveau stade. La décision d'Anne Hidalgo de ne pas se représenter à la mairie de Paris n'a aucune incidence.



AFP/EMMANUEL DUANDE

Laurent Perrin

ANNE HIDALGO ne sera pas candidate à sa propre succession en 2026. Elle l'a confirmé cette semaine et, paradoxalement, la nouvelle a été accueillie avec une réelle indifférence du côté de la Factory, le siège du PSG à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Depuis près de deux ans, la fracture est ouverte entre les dirigeants du club et l'édile. Cette discorde, souvent réduite à une querelle de personnes entre Hidalgo et le président Al-Khelaifi, masque en réalité des positions irréconciliables : le PSG veut absolument être propriétaire de son stade, que la mairie a déclaré inaccessible. Contrairement aux attentes, le retrait d'Anne Hidalgo ne devrait pas relancer le débat sur la vente de l'enceinte. Au fil des mois, après diverses réunions et de profondes réflexions, les propriétaires qatariens se sont fait une raison : l'avenir du PSG ne s'écrira pas au Parc des Princes.

En marge de l'inauguration du Campus PSG, le 21 novembre, Nasser Al-Khelaifi a confirmé la tendance au micro de

RMC : « Tout le monde aime le Parc des Princes, et si j'écoute mon cœur, on ne part pas. Mais aujourd'hui, tout le monde a un stade de 80 000 ou 100 000 places. Si on veut rester au niveau des autres grands clubs européens, on doit agrandir le stade. Et si c'est impossible au Parc, on part. On n'a pas le choix. »

Le soutien de Valérie Pécresse

Selon nos informations, dans l'esprit du président parisien, la décision est actée : son club doit quitter le Parc durant la prochaine décennie. Le jour de l'inauguration du Campus, une réunion a été organisée avec Valérie Pécresse et des élus locaux pour évoquer ce dossier.

Le dirigeant qatarien sait pouvoir compter sur le soutien de la présidente de la région Île-de-France, qui a fait voter, le 11 septembre, une motion prévoyant la mise à disposition d'espaces de 50 ha en faveur de grands projets sportifs.

Valérie Pécresse a demandé à ses équipes de recenser tous les endroits présentant assez de points forts pour intéresser le PSG. Les sites retenus restent secrets mais doivent cocher deux cases :

ne pas être trop éloignés du Campus, à Poissy (Yvelines), et être facilement accessibles en transport. Gonesse (Val-d'Oise) et Aulnay (Seine-Saint-Denis) sont trop éloignés. La piste menant à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) a été abandonnée depuis un moment. Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), qui a longtemps tenu la corde, ne semble plus dans la course. On évoque aussi les terrains de l'usine Stellantis de Poissy, mais les obstacles semblent innombrables.

Malgré la complexité du dossier, les dirigeants du PSG sont désormais convaincus qu'une rénovation du Parc des Princes ne sera pas à la hauteur de leurs ambitions. Aucune réunion sur le sujet n'a d'ailleurs été organisée depuis plus de six mois. Pendant ce temps, les architectes du cabinet américain Populous fourmillent d'idées sur un stade de nouvelle génération, entièrement modulable, d'une capacité variant entre 50 000 et 90 000 places. Il pourra non seulement accueillir les matches du PSG, mais aussi d'autres événements sportifs et des grands concerts.

Avec ce chantier pharaonique, qui devrait coûter plus de

Paris (XVI^e). Dans l'esprit des dirigeants du PSG, les possibilités de développement du Parc des Princes sont trop limitées.

1 milliard d'euros, le PSG voit loin et veut se projeter sur les cinquante prochaines années. Ce qui ne serait pas possible avec le Parc, un stade mythique mais vieillissant dont la capacité ne pourra jamais dépasser 60 000 places. Ce qui limite forcément son potentiel économique, déjà poussé au maximum.

Actionnaire du PSG à hauteur de 12,5 %, Arctos milite fortement pour l'édification d'une nouvelle enceinte hors de Paris. Le fonds d'investissement américain a accompagné de nombreux projets similaires aux États-Unis et s'avère être un partenaire précieux pour nourrir une réflexion globale.

Un hôtel, un mégastore, une polyclinique...

Au mois de février, au cours de l'une de ses rares prises de parole, son directeur général, Alastair Seaman, disait ceci : « Il existe une forte possibilité de voir le PSG développer un nouveau stade moderne en banlieue. C'est en cours, on y travaille avec eux. Il y a trop de demandes insatisfaites (à propos du Parc) aujourd'hui, et ce projet peut régler le problème. » Arctos veut faire de ce stade « un lieu de destina-

tion », pour reprendre un terme très en vogue au siège du PSG. C'est-à-dire un endroit qui propose beaucoup plus que des matchs de football. On pourrait y retrouver un hôtel, un mégastore, un club de sport mais aussi des infrastructures initialement prévues sur le Campus : une polyclinique et le stade réservé à l'équipe féminine. Victoriano Melero évoquait cette possibilité dans l'interview qu'il nous a accordée le 8 octobre.

À propos des points de chute potentiels, le nouveau directeur général du club disait aussi ceci : « On prospecte toujours, plusieurs projets sont sur la table [...]. C'est compliqué, on ne va pas le cacher. Il faut une superficie suffisante, il y a des contraintes législatives, environnementales... Il n'y a pas des dizaines de lieux, mais il y en a. »

Nasser Al-Khelaifi est désormais convaincu qu'il ne faut plus perdre de temps. Même si Rachida Dati a publiquement affiché son envie de garder le PSG à Paris, l'élection municipale de 2026 n'est plus un enjeu pour les Qatariens. À leurs yeux, le Parc représente l'histoire du club mais plus son avenir.



Aujourd'hui, tout le monde a un stade de 80 000 ou 100 000 places. Si on veut rester au niveau des autres grands clubs européens, on doit agrandir le stade.

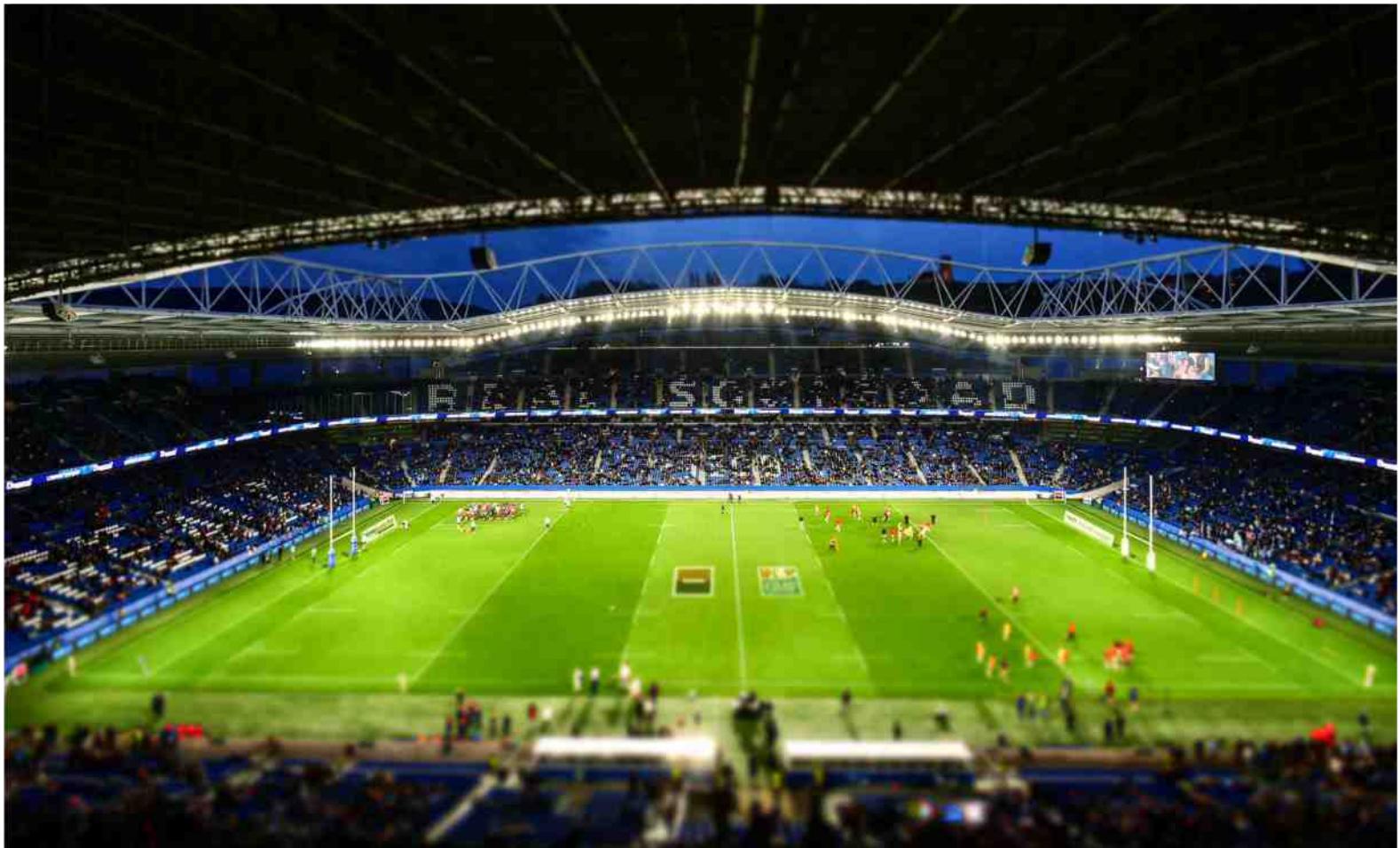
Nasser Al-Khelaifi,
président du PSG

Calendrier			
• J 1	7 / 9		
Bayonne	21	19	Perpignan
2 ess.	2	1	1 ess. BD
• J 2	14 / 9		
Pau	51	29	Bayonne
BO	7 ess.	1	4 ess.
• J 3	21 / 9		
Clermont	26	10	Bayonne
BO	4 ess.	2	1 ess.
• J 4	28 / 9		
Bayonne	28	27	Montpellier
3 ess.	1	3 ess.	BD
• J 5	5 / 10		
UBB	30	27	Bayonne
4 ess.	1	1	3 ess. BD
• J 6	12 / 10		
Bayonne			La Rochelle
• J 7	19 / 10		
Bayonne			Racing 92
• J 8	26 / 10		
Lyon			Bayonne
• J 9	3 / 11		
Bayonne			Toulouse
• J 10	23 / 11		
Toulon			Bayonne
• J 11	30 / 11		
Bayonne			S. Français
• J 12	21 / 12		
Vannes			Bayonne
• J 13	28 / 12		
Bayonne			Castres
• J 14	4 / 1		
Montpellier			Bayonne
• J 15	25 / 1		
Perpignan			Bayonne
• J 16	15 / 2		
Bayonne			UBB
• J 17	22 / 2		
Toulouse			Bayonne
• J 18	1 / 3		
Bayonne			Clermont
• J 19	22 / 3		
S. Français			Bayonne
• J 20	29 / 3		
Bayonne			Lyon
• J 21	19 / 4		
La Rochelle			Bayonne
• J 22	26 / 4		
Bayonne			Pau
• J 23	10 / 5		
Racing 92			Bayonne
• J 24	17 / 5		
Bayonne			Vannes
• J 25	31 / 5		
Castres			Bayonne
• J 26	7 / 6		
Bayonne			Toulon
Barrages et access match			
13, 14 ou 15 juin			
Demi-finales		Finale	
20, 21 ou 22 juin		28 juin	
BO : bonus offensif	ess. : essais		
BD : bonus défensif	Cartons :		
Opta			DSAS

RUGBY / TOP 14 (6^e JOURNÉE)

Anoeta, une opération économique à défaut d'être un succès sportif

Hôte de Bayonne-La Rochelle ce samedi, le stade de San Sé n'affichera pas complet. Si l'opération reste rentable pour l'Aviron, le désamour grandit autour de cette délocalisation coûteuse pour les supporters et synonyme de défaites



Le stade Anoeta de Saint-Sébastien, le 31 mars dernier, lors de la rencontre entre l'Aviron et Toulon. BERTRAND LAPÈGUE

« **U**ne malédiction ». Ce qui devait s'apparenter à une fête résonne aujourd'hui dans la tête des supporters comme le cimetière des ambitions bayonnaises en Top 14. Cela fait deux saisons que les dirigeants basques ont instauré cette délocalisation en Guipuscoa, à 60 kilomètres au sud-ouest de Bayonne, dans le stade de la Real Sociedad (40 000 places) à la capacité trois fois supérieure à celle de Jean-Dauger (13 500 places), leurenceinte fétiche quasi imprenable (2 défaites lors des 26 derniers matches de Top 14).

Problème : l'Aviron y perd à chaque fois - en mars 2023 contre Pau (20-30) puis en mars 2024 contre Toulon (10-39) -, ce que ses supporters goûtent de moins en moins.

« Ces deux défaites ont été lourdes de conséquences, peste Sébastien Vergez, président de la Peña Baiona, l'un des trois groupes de supporters du club. Elles sont intervenues à un moment où nous aurions pu basculer dans le top 6 ».

20 000 places

Le top 6 ou 8, c'est justement l'argument avancé par le président du club Philippe Tayeb pour justifier

« Si on va à Anoeta, ce n'est pas pour les emmerder les gens. C'est pour générer des ressources afin de jouer un peu plus les premiers rôles »

ces passages de l'autre côté de la frontière. « Les gens doivent comprendre que si on s'en va à Anoeta, ce n'est pas pour les emmerder, insiste le dirigeant. C'est pour générer des ressources supplémentaires et avoir une économie qui nous permette de jouer un peu plus les premiers rôles ».

En 2023, la réception à guichets fermés de la Section Paloise avait généré plus de 800 000 euros de

ressources, selon plusieurs sources internes au club. « On ne communique pas les chiffres mais notre seuil de rentabilité se situe autour des 20 000 billets vendus », indique Alexandre Aubert, directeur exécutif de l'Aviron Bayonnais.

Ce samedi contre La Rochelle, il sera une nouvelle fois atteint (près de 30 000 spectateurs attendus) mais les 11 000 abonnés de l'Aviron ne seront pas tous pré-

sents. Ce vendredi, plus de 550 billets étaient disponibles dans la bourse d'échange du club, qui permet à un abonné de revendre sa place s'il ne souhaite pas se rendre au stade. En cause, le coût du déplacement et de ses à-côtés.

« Fameuse malédiction »

« Conscient des sacrifices », le manager Grégory Patat estime que « l'engouement est peut-être moindre car on n'est qu'au début du championnat » et que les objectifs fixés passent par un quasi sans faute « à domicile ». « Le fait de gagner peut faire du bien dans la tête des supporters, et à nous aussi au niveau du classement », estime le capitaine Arthur Iturria. Actuellement 12e, l'Aviron est encore loin de la première partie de tableau visée.

Pour l'atteindre, il faudra rompre le sort. « Les anciens ont parlé de cette fameuse malédiction, sourit Joris Segonds, l'ouvreur transfuge du Stade Français dont ce sera la première à Anoeta. Il faut oublier le passé et simplement penser à notre rugby. Ça reste un match de rugby à la maison ».

Une maison secondaire, alors, qui rapporte à la location mais dans laquelle on ne se sent pas encore tout à fait chez soi.

Le match vu par Arthur Iturria

Deuxième ligne et capitaine de l'Aviron Bayonnais

« On n'a pas gagné à Bordeaux mais on a montré un meilleur visage. La Rochelle est un nouveau gros morceau. Notre conquête va mieux mais comme je le dis souvent, c'est une remise à zéro chaque semaine. Ça fait deux ou trois matchs où notre conquête est à peu près présente. La Rochelle a une belle équipe devant et met à mal beaucoup de packsen Top 14. Il faut répondre présent, à tout prix. Comme de gagner. C'est important dans la construction de notre saison. »



Conseil: le futur stade du Froutven se précise

Les élus ont validé, hier, la déclaration d'intérêt général du futur stade du Froutven. Le montage financier se précise également avec, notamment, une participation publique revue à la hausse.

Le conseil municipal de Brest a validé, hier, son soutien à la construction du stade du Froutven, l'Arkea Park. En clair : la loi oblige les communes limitrophes du stade à donner leur avis, sur la demande de déclaration d'intérêt général.

Une délibération noyée au milieu des 90 autres soumises au vote ce mardi, mais qui permet d'y voir un peu plus clair sur la future enceinte des footballeurs du Stade Brestois.

Notamment les ambitions du projet. Ce stade de 15 000 places devra accueillir la Ligue 1 ou la Ligue 2, certes, mais aussi de potentielles rencontres européennes et des matchs internationaux de catégories jeunes. On note aussi l'intégration d'un espace dédié au sport adapté, avec l'installation d'un club.

Des tonnes d'activités

Par ailleurs, Denis et Gérard Le Saint, patrons du club, rappellent dans un document remis aux élus, qu'ils souhaitent construire « un équipement qui vit 365 jours par an, et pas seulement les jours de match ».

L'ensemble immobilier inclura donc, en plus du stade à proprement parler, un espace de travail pour les salariés du club, des espaces de restauration, des espaces de réception, des espaces de loisirs d'intérieur, la boutique du club, un escape game, le musée du Stade Brestois et même une crèche. « Le projet est en phase d'avant-projet », précise le document communiqué aux élus. L'ouverture du site est prévue pour 2028.

Avec quel argent ?

Financièrement aussi, les élus ont pu voir quels étaient les efforts à fournir par la collectivité. Le projet est estimé à 106,5 millions d'euros. Là-dedans, on retrouve entre autres 20,8 millions apportés par la structure porteuse du



Le futur stade du Froutven aura une capacité de 15 000 places..

| PHOTO : OUEST-FRANCE

projet. À savoir, une structure majoritairement financée par des fonds privés, mais pas uniquement. Il faut ajouter à cela 30,2 millions d'euros de subventions (argent public), 15 millions d'avance sur loyer, 1,5 million de financement participatif et 39 millions de prêts bancaires. Durée d'amortissement : 33 ans. Les collectivités publiques sont garantes à hauteur de 50 %.

Ce détail du financement est l'un des points qui a fait bondir l'opposant de toujours au projet, le chef de file du groupe écologiste, Glen Dissaux. « 30,2 millions d'euros de subventions pures selon le dossier... C'est encore trois millions de plus que ce qui était prévu ! Et qui fait baisser encore la part du privé. La Métropole a déjà acté 10 millions de subvention directe et 11,5 millions pour les

aménagements. Et ce n'est que le début de la facture ! L'intérêt général c'est de sauver les services publics, pas de financer des projets privés. »

« Pas un stade, mais un complexe de loisirs »

D'autant que pour l'élu, qui milite pour une rénovation de Francis-Le Blé, « il ne s'agit pas d'un stade en vérité, mais d'un complexe de loisir, privé, qui va tirer des bénéfices d'une offre importante, dont un restaurant haut de gamme ». Et Glen Dissaux de reprendre la rhétorique de l'intérêt général, en l'opposant à ce qu'il dénonce à propos du projet : une atteinte à l'environnement, des embouteillages dans ce secteur déjà très fréquenté, ou encore le fait de « vider le centre-ville pour

créer une polarité commerciale en périphérie ». Mais, Glen Dissaux et son groupe étaient bien seuls à voter contre cette déclaration d'intérêt général. Hormis les communistes qui se sont abstenu, toute l'enceinte a voté pour, saluant « un partenariat avec des privés qui prennent des risques » (Fortuné Pellicano, PRG) ; « la libération d'une emprise foncière, à l'emplacement de Le Blé, pour des logements, et la suppression de nuisances pour les riverains » (Fragan Valentin-Leméni, UDB). Ou encore, dixit Patrick Appéré, adjoint aux sports, un projet comprenant, outre du sport, une offre complémentaire, « permettant un équilibre des frais de fonctionnement ».

Mickaël LOUÉDEC et Delphine VAN HAUWAERT.

Changement dans la gestion des cantines : des indemnités à payer

C'était dans les tuyaux depuis la rentrée : la Ville de Brest va elle-même gérer la restauration scolaire à partir de la rentrée de septembre 2026. Pour cela, une SPL (Société publique locale) va être créée avec, au départ, deux actionnaires : la Ville de Brest à hauteur de 95 %, et la Métropole à hauteur de 5 %. La structure pourra ensuite accueillir toute commune ou communauté de communes souhaitant prendre des parts.

Hier, le conseil municipal de Brest a donc validé ce changement, dans la gestion des cantines, mais aussi des portages à domicile pour les personnes âgées.

Le personnel repris

Pour cela, il faut par ailleurs mettre fin au contrat qui lie Brest à la société Elior, depuis 2022 et jusqu'en 2029. Le manque à gagner, pour Elior, va être compensé par deux indemnités de 1 125 000 € chacune, à la charge de la Ville.

La première couvre la période allant jusqu'en décembre 2024, quand la seconde couvre celle avant jusqu'en 2026. La Ville s'engage aussi à engager le personnel d'Elior, qui se retrouverait sur le carreau. Cela pourrait concerner un peu moins d'une trentaine de personnes. « Nous sommes



Illustration sur la cantine scolaire ici dans l'école Longchamp à Nantes.

| PHOTO : ARCHIVES

très ambitieux sur la qualité avec une construction de filières d'approvisionnement local. Or, ce sont des structures fragiles et on voyait ce fonctionnement se disloquer avec Elior, qui travaille plutôt au niveau national », expliquait Émilie Kuchel, adjointe au maire chargée de la politique éducative, dans nos colonnes, en octobre. Dans l'enceinte du con-

seil, tous les élus semblent se réjouir de cette ambition, confortant Brest dans son rôle « de ville à la pointe sur le plan de la restauration scolaire », salué ainsi l'élu écologiste Ronan Pichon, alors que près de 80 % des aliments servis aux écoliers brestois sont issus de l'agriculture biologique, contre 7 % au niveau national. « Nous partageons votre volonté d'offrir aux

enfants des repas de qualité », réagit le groupe de Bernadette Malgorn, Brest, c'est vous (droite et centre), émettant toutefois un bémol quant au fait de créer « une énième SPL, un choix qui nous semble précipité ». Ces élus d'opposition souhaitent ainsi « que toutes les options soient étudiées et en particulier le passage en régie directe ».

Un outil de production sous-exploité

« Une régie ne concerterait que la Ville de Brest, alors que l'outil de production peut servir à d'autres collectivités », lui a répondu Yann Guével, adjoint aux finances. Sortant chaque jour 6 500 repas, la cuisine centrale est en effet dimensionnée pour en servir 11 000, ayant été créée à une époque où la ville comptait davantage d'élèvres. « Cette SPL n'est pas qu'un instrument juridique de plus, mais un outil important permettant d'avoir un meilleur regard public sur le travail, l'approvisionnement, ajoute Ronan Pichon. Tout en aidant à la transformation d'une agriculture au service des consommateurs, ici les enfants, et des producteurs. »

M. L.
et D. V. H.

Le maire de Brest, François Cuillandre, ne s'en cachait pas : la Ville cherchait à renommer la rue Henri-Grouès (dit Abbé-Pierre), depuis les révélations d'agressions sexuelles qui auraient été commises par le prieur. « On découvre avec stupeur que les antécédents de l'Abbé Pierre étaient connus de l'épiscopat depuis 1954. C'est quand même impressionnant. On va peut-être envoyer la facture au Vatican... », avait d'ailleurs raillé le maire, lors du conseil municipal du 16 octobre.

Au Panthéon en février

Après consultation des habitants de cette petite voie située dans le centre-ville, à deux pas de l'hôtel de Métropole, il a été décidé de la rebaptiser « rue Mélinée et Missak Manouchian ». Le conseil municipal a validé cette proposition, ce mardi 10 décembre. En 1943, ils avaient

rejoint la résistance armée, au sein des Francs-tireurs et partisans de la main-d'œuvre immigrée. Arrêté par la police française en novembre 1943, Missak Manouchian a été fusillé en février 1944. Son épouse a continué le combat dans les rangs de la résistance après cet épisode tragique. Elle est morte en 1989.

Tous deux sont entrés au Panthéon en février 2024. La plaque de la rue portera les mentions « résistant » et « résistante ».

Par ailleurs, la place située entre la rue Amiral-Courtet et la venelle piétonne sur le site de l'ancienne salle Cerdan, sera baptisée « Salle Marcel-Cerdan ». La venelle piétonne reliant la rue Marie-Leneru à la rue de la République sera, elle, baptisée « venelle Angèle-Vannier », du nom d'une poétesse.

Mickaël LOUÉDEC.

Brest en bref

Basket : une ambiance de derby, samedi, au Guelmeur



Les deux équipes de basket, dont l'équipe de l'AS Guelmeur en jaune et noir.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

Très attendu dans la salle du Forestou, samedi, le match aller face à Plougastel CTC Elorn s'est déroulé dans une ambiance de derby devant 350 spectateurs. Les visiteurs l'ont finalement emporté de trois petits points : 80-83. Si les Saint-Mar-

Jouer avec le feu en avant-première aux Studios

Un casting de rêve, juste et pertinent. Un sujet de réflexion, ô combien essentiel, en ces temps de violence. Toujours sensible et jamais manichéen. Le tout filmé magistralement par deux sœurs, originaires du Morbihan, Delphine et Muriel Coulin.

Jouer avec le feu a bouleversé la Mostra de Venise. On résume. Pierre (Vincent Lindon) élève ses deux fils. Louis (Stefan Crépon), le cadet, réussit ses études et avance facilement dans la vie. Fus (Benjamin Voisin), l'aîné, part à la dérive...

Ce mercredi, à 20 h. Au cinéma Les Studios à Brest. En présence des deux réalisatrices Delphine et Muriel Coulin. Sortie nationale le 22 janvier.



Avec Vincent Lindon.

Urgences et santé

Pharmacies : appeler le 3237. Après 21 h, se présenter au commissariat, rue Colbert, Brest.

SOS médecins : tous les quartiers, Brest, tél. 02 98 34 00 00.

Cabinet médical de garde : tél. 02 98 34 16 64 ou 02 98 44 55 55.

CHU Brest : tél. 02 98 22 33 33.

Urgences enfants (jusqu'à 15 ans) : hôpital Morvan, tél. 02 98 22 34 88.

Urgences adultes : hôpital de la Cavale-Blanche, tél. 02 98 34 74 55.

Hôpital des Armées : urgences, tél. 02 98 43 72 33.

Polyclinique de Keraudren : urgences, tél. 02 98 34 29 27.

Ouest-France à votre service

Pour vous abonner et recevoir votre journal avant 7 h 30 : www.abonnement.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66.

Faire paraître gratuitement une petite annonce sur nos sites internet : ouestfrance-auto.com (rubrique

« Vendre ») et ouestfrance-immo.com (rubrique « Déposez une annonce »).

Faire paraître un avis d'obsolescence : 02 56 26 20 01, prix d'un appel local, numéro non surtaxé.

Faire paraître votre publicité : 02 99 26 45 45 (prix d'un appel).

MASTER STAPS 2^{ème} année
Mention : Management du Sport

Parcours : Gouvernance du Sport et Développement Territorial
Management des Organisations Sportives

2^{ème} année

1^{er} semestre

UE – MECENAT ET FISCALITE

Durée : 2 h 00

Sujet de Laura EXPOSITO DEL RIO:

PARTIE 1 : QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

Consigne : Répondez aux questions à choix multiples suivante, en prenant en considération les éléments ci-dessous :

- ➔ 1 à 3 réponses possibles pour chaque question
- ➔ 3 réponses possibles maximum par question. Les questions pour lesquelles cette règle ne sera pas respectée seront notées 0.
- ➔ 1 bonne réponse = +0,5 pt
- ➔ 1 mauvaise réponse = -0,25 pt
- ➔ Absence de réponse à une question = 0 pt

Ce questionnaire est noté /20 pts (convertis /10 par la suite, soit 50% de la note finale) :

1- En France, le mécénat des entreprises représente :

- 500 millions d'euros environ
- Près de 3,8 milliards d'euros
- 1 million d'euros
- 20 milliards d'euros

2- En France, le nombre d'entreprises mécènes :

- Stagne entre 2019 et 2021 aux alentours de 105 000 – 110 000 entreprises
- N'a globalement pas cessé d'augmenter depuis 2010
- Se situe aux alentours d'un million d'entreprises
- A été impacté par la crise sanitaire COVID

3- Les entreprises mécènes soutiennent en France :

- En priorité le sport, en nombre d'entreprises
- Depuis 10 ans, en priorité le sport, en valeur €
- En moyenne, près de deux domaines de l'intérêt général
- De moins en moins le domaine sportif depuis 2019

4- Le mécénat est :

- Un soutien apporté sans contrepartie directe à une œuvre d'intérêt général
- Un échange de prestations marchandes
- Un don
- Forcément une somme d'argent

5- Le mécénat emporte :

- Une réduction d'impôts sur les sociétés pour les entreprises
- Un crédit d'impôts sur les sociétés pour les entreprises
- Une réduction d'impôts sur l'impôts sur le revenu pour les particuliers
- Un crédit d'impôts sur l'impôts sur le revenu pour les particuliers

6 – La majeure partie des entreprises mécènes, soit plus de 50% d'entre elles :

- Soutiennent le domaine sportif
- Sont des grandes entreprises
- Déclarent les dons effectués auprès de l'administration fiscale
- Choisissent les projets qu'ils soutiennent en fonction d'une politique de mécénat bien établie et validée par le Comité de direction

7 – Le mécénat de compétences est :

- Une forme de bénévolat
- Une mise à disposition de salariés par l'entreprise sur leur temps de travail
- Une opportunité de développer les compétences du bénéficiaire
- Un mécénat qui n'ouvre pas droit à un avantage fiscal

8- L'avantage fiscal lié au mécénat d'entreprise est de :

- 25% dans la limite de 60% du chiffres d'affaires H.T
- 75% dans la limite forfaitaire de 10 000 euros H.T
- 60% dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT
- 60% dans la limite de 20 000 euros forfaitaire

9 – les contreparties liées au mécénat sont :

- Publicitaires et commerciales
- Limitées à 25% du montant du don
- Valorisées par le bénéficiaire du don
- Obligatoirement déclarées par l'entreprise mécène à l'administration fiscale à partir de 10 000 euros de don

10- le reçu fiscal lié au mécénat est :

- Rédigé et remis par le bénéficiaire du don à son mécène
- Rempli automatiquement par le donneur et téléchargeable en ligne sur le site de la DGFIP
- Daté et signé par le bénéficiaire du don
- Obligatoire pour bénéficier de l'avantage fiscal pour un particulier

11- pour vérifier son éligibilité au mécénat, une association de loi 1901 :

- Doit impérativement faire une demande de recréat fiscal
- Peut faire une demande de recréat fiscal
- Questionne la nature lucrative ou non de ses activités
- Interroge la notion de « cercle restreint de personnes » au regard de son objet statutaire

12- les particuliers en France :

- Sont près de 5 millions à donner chaque année
- Sont moins nombreux que les entreprises à donner en mécénat
- Donnent de plus en plus en ligne à la faveur de l'essor du digital
- Peuvent être sollicités à travers les souscriptions publiques

13 – le sponsoring ou parrainage :

- Est équivalent au mécénat en termes d'avantages fiscal
- A un caractère commercial
- Est assujetti à la TVA
- Est assimilé à une charge ou une dépense de publicité pour l'entreprise

14- une collecte en financement participatif :

- Est fondée sur la règle du « tout ou rien »
- Affiche un objectif cible précis
- Dure au moins 6 mois
- S'adresse essentiellement aux particuliers qui paient l'ISF

15- le financement participatif en mécénat :

- A toujours été accessible aux collectivités territoriales depuis sa création
- Permet de solliciter le don du grand public à travers des plateformes habilitées
- Permet d'offrir des contreparties marchandes aux contributeurs
- S'inscrit dans les obligations légales du RGPD

16- une prospection efficace s'appuie sur :

- La fixation d'un objectif de mécénat précis et atteignable
- Un rétroplanning de collecte édifié à N-1 de l'action à soutenir
- Un fichier de contacts actualisé et personnalisé
- Un dossier de sponsoring comportant trois parties : présentation du projet, offre de sponsoring, contreparties.

17- les collectivités publiques en matière de mécénat :

- Ont globalement peu développé ce sujet en interne
- Sont soumises aux mêmes obligations que les associations en termes de déclarations des dons perçus à l'administration fiscale
- Peuvent expérimenter le mécénat de compétences depuis la loi 3DS
- Ne sont pas éligibles au mécénat

PARTIE 2 : EVALUATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES

Q1 : Citer 4 différences fondamentales entre le mécénat et le sponsoring : (/2)

- 1- /0,5
2- /0,5
3- /0,5
4- /0,5

Q2 : Définir le mécénat en nature : (/1)

Q3 : Définir le mécénat de compétences : (/1)

Q4 : Citer au moins 4 documents (juridiques, fiscaux et/ou de prospection) utilisés par une structure sportive dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de mécénat : (/1) avec possibilité de Bonus +1 en cas de réponse augmentée.

- 1- /0,25
2- /0,25
3- /0,25
4- /0,25
5- BONUS + 0, 5
6- BONUS + 0, 5

PARTIE 3 : ETUDE DE CAS : (/5)

L'ABCD Rugby, est une association sportive locale de loi 1901 implantée à Bayonne. Elle œuvre pour la promotion des valeurs du rugby dès le plus jeune âge et intervient pour ce faire dans les crèches, écoles, collèges et lycées du secteur. Sa principale vocation est de promouvoir une citoyenneté responsable et engagée, à travers l'éducation sportive et les valeurs véhiculées par la pratique. Elle regroupe 78 adhérents et fait appel à une dizaine d'éducateurs professionnels pour un budget global de 124 000 euros par an.

Elle agit concrètement à travers : des ateliers de sensibilisation à la pratique et ses valeurs dans les différents établissements, la fourniture de matériel sportif dans les zones d'éducation prioritaires, l'organisation de tournois entre établissements centrés sur le partage des valeurs du rugby.

L'association est entièrement subventionnée par l'Etat (Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la Citoyenneté), par la Région Nouvelle-Aquitaine, la ville de Bayonne et le Département. Ses ressources propres sont extrêmement faibles (adhésion à 25 euros/an, loto/tombola, ventes de gâteaux). Depuis 2 ans, l'association a vu la subvention du Département diminuer de moitié et ce dernier annonce qu'il se retire du financement de l'association en 2025. Pour continuer de mener à bien ses missions et ne pas se séparer de deux animateurs, l'association décide de développer le recours au mécénat en s'offrant les services d'un(e) apprenti(e) en MASTER STAPS qui devra dégager son salaire annuel en mécénat (toutes formes confondues) et compenser la perte de la subvention du département, soit un total de 25 000 euros.

Cet apprenti, c'est vous.

Il vous est donc demandé de détailler ici en une vingtaine de lignes maximum, la manière dont vous vous y prendrez pour lancer cette démarche de mécénat et atteindre l'objectif. Vous préciserez notamment : votre cadrage juridique et fiscal, votre stratégie de prospection (cibles, relais, nature du mécénat, etc.), vos opportunités en termes de contreparties, les outils que vous mobiliserez et tout autre élément qui vous semblera pertinent d'intégrer dans votre description.